

# Les propos du temps présent

Association des médecins de CLSC du Québec \* T. (514) 875-7412 \* Fax (514) 875-9365 \* C. [info@amclscq.org](mailto:info@amclscq.org)

## Conditions de pratique en CLSC : nous pouvons être optimistes!

L'entente sur l'accessibilité convenue entre le MSSS et la FMOQ en mai dernier prévoit des travaux visant l'amélioration des conditions de pratiques des médecins de famille en CLSC et en UMF.

Un comité de travail, constitué de représentants des deux organisations, a été formé et a déjà amorcé ses travaux en vue de remettre son rapport d'ici la fin décembre. Outre des membres de la permanence de la FMOQ, des représentants de votre Association collaborent également aux travaux du comité technique. Pour la FMOQ il s'agit de la Dre Hélène Roy, de Me Christine Larouche et de Mme Sylvie Fortin et pour l'AMCLSCQ de la Dre Anne Rompré et de moi-même. La Dre Éline Bérubé participe également à certaines discussions que nous tenons à l'interne à la FMOQ.

Nous devons nous réjouir du sérieux de la démarche entamée qui devra assurer les ressources requises pour un environnement professionnel satisfaisant au chapitre du soutien administratif et clérical de même que pour les autres ressources requises (espaces physiques, fournitures, etc.).

Nous espérons que les interventions réalisées sur le terrain auprès de vos administrations permettront d'améliorer les conditions d'exercice de plusieurs de nos membres. Je rappelle que le ministre de la Santé et le Dr Godin se sont engagés à faire de telles interventions lorsque la situation le requiert.

## Facturer à l'acte? Un casse-tête...

Avec l'arrivée du mode mixte, certains d'entre nous sont confrontés à la facturation à l'acte.

Est-ce un examen ordinaire, un complet, un complet majeur ou une intervention clinique? Pour vous aider dans votre démarche, nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez au bas de la page d'accueil, une formation sur la facturation à l'acte donnée en juin 2014 par le Dr Michel Desrosiers.

Nous vous invitons également à consulter le site <http://caducee.fmoq.org/> pour visionner la

formation du Dr Desrosiers intitulée « Module 1 - Interprétation et application de l'Entente FMOQ-MSSS ».

Nous vous recommandons également de consulter le manuel de facturation à l'acte sur le site de la R.A.M.Q. à <http://www.ramq.gouv.qc.ca/>. Dans le préambule général aux pages A8 à A14, vous trouverez de l'information pour bien circonscrire les différents examens.

Bon visionnement et bonne lecture!

## Dîner-causerie avec le président

Pour tous nos membres qui participent au congrès de la FMOQ portant sur « L'endocrinologie » le 4 décembre prochain vous êtes invités à vous joindre à moi à l'occasion d'un dîner-causerie pour discuter des différents sujets qui vous concernent.

Il vous suffira de récupérer la boîte à lunch prévue avec votre inscription au Congrès et à nous retrouver dans le salon Mansfield 6 du Centre Mont-Royal. Au plaisir de vous y rencontrer !

## Flash mode mixte

### Rémunération mixte à honoraires fixes

Plusieurs d'entre vous ont communiqué avec nous pour connaître l'impact que la rémunération mixte aurait sur les honoraires fixes.

Votre mode de rémunération et la rédaction de la demande de paiement demeurent inchangés.

La rémunération mixte prévoit un versement d'un supplément d'honoraires **pour chacun des actes cliniques que vous exécutez.**

Cependant, pour en prévaloir vous devez adhérer au mode mixte en remplissant le formulaire 1897 « [AVIS DE SERVICE - MÉDECIN OMNIPRATICIEN. Honoraires fixes et rémunération mixte](#) » et en cochant la case « mixte ».

Soyez assurés que vos avantages sont préservés intégralement.